

REGLEMENT RANDONNEE « LES 40 KM DE PODENSAC »

LE 05 AVRIL 2020

ACCUEIL

A partir de 7h00, enregistrement des randonneurs.

Petit-déjeuner offert, salle du Sporting à Podensac.

Prévoir son gobelet pour la randonnée - possibilité de location avant le départ.

DEPART : 8H SPORTING DE PODENSAC

PARCOURS Balisage avec fléchage orange.

Randonnée sur sentiers, routes secondaires, traversées de villages et de départementales.

N'hésitez pas à demander des renseignements aux accompagnateurs.

Fermeture du circuit au niveau de la tour aéronautique à Lestiac (28 km) à 15 heures. Plus aucun participant ne sera autorisé à passer.

RAVITAILLEMENT

6 points de ravitaillement sur les 40 km ; celui des 20 km sera plus copieux.

RAPATRIEMENT

Un rapatriement en BUS sera assuré depuis L'église de Cardan(12km), Capian (20 km) et la tour aéronautique de Lestiac (28 km) pour rejoindre le Sporting à Podensac.

SECURITE Respect du parcours fléché et du code de la route.

Emprunt et traversée des voies de circulation sous la responsabilité de chacun.

Passage sur des propriétés privées, respectez le fléchage.

Les chiens et les cycles ne sont pas admis.

La cueillette est formellement interdite.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents.

Tout le long de la randonnée, les bénévoles pourront vous guider et vous aider en cas de problème.

Une bonne condition physique est nécessaire.

En cas de force majeure de quelque nature risquant de mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler la manifestation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption ou d'annulation de la randonnée pédestre sur décision de l'organisation pour quelque cause que ce soit.

ENVIRONNEMENT

Pour que le parcours reste un espace à partager, respectez l'environnement.

NUMEROS EN CAS DE BESOIN

Josiane Garros : 06 52 03 60 46

Jean-Luc Barrière : 06 77 69 25 08

SECOURS : Tél. : 06 83 16 82 12 ou 06 09 74 05 59

POMPIERS : 18 ou 112 SAMU : 15